

COM (2022) 400 FINAL 10

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 juillet 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023 - Section VII comité européen
des régions**



COMMISSION EUROPÉENNE

DOCUMENTS

PROJET Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023

SECTION VII

COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

FR

COM(2022) 400 — FR

1.7.2022

UNION EUROPÉENNE

PROJET
Budget annuel de l'Union
pour l'exercice 2023

SECTION VII
COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

Synthèse

Projet de budget du Comité européen des régions pour 2023

1. CONTEXTE

Le Comité européen des régions (CdR) est une **assemblée politique** composée de **329 élus de collectivités locales et régionales**. La plupart de ses membres appartiennent à l'un des six groupes politiques du Comité: PPE, PSE, Renew Europe, ECR, AE et Les Verts. La mission première du CdR est de contribuer au processus d'élaboration des politiques et au processus décisionnel de l'UE en représentant le point de vue des collectivités locales et régionales. Dans ce contexte, il peut être utile de rappeler que ces dernières mettent en œuvre environ 70 % du droit européen. La coopération entre les collectivités territoriales de tous les États membres au sein du CdR contribue dans une large mesure à la qualité de la législation européenne et à une meilleure compréhension de l'UE parmi les quelque 450 millions de citoyens européens.

L'activité politique des membres du CdR et leur expertise, à la fois à Bruxelles et dans leur circonscription, constituent la principale valeur ajoutée que le Comité doit pouvoir apporter en tant qu'assemblée politique, en promouvant les priorités politiques des collectivités locales et régionales dans le contexte des travaux législatifs et des initiatives des autres institutions de l'Union européenne. Comme le prévoit le traité, **le CdR fait partie intégrante du système de gouvernance à niveaux multiples au sein de l'UE**, dont il constitue le point de référence pour toutes les questions présentant une dimension locale ou régionale.

Les membres du CdR participent en outre activement à la **communication de l'UE** en organisant des dialogues avec les citoyens européens, si possible en coopération avec d'autres institutions de l'Union. Ces activités doivent se poursuivre en permanence afin de soutenir l'UE et ses institutions, mais aussi de permettre des discussions sur les questions politiques traitées au niveau de l'Union et sur les questions qui revêtent le plus d'importance pour les citoyens européens.

La mission principale du Comité européen des régions, telle que définie dans les traités, consiste à *améliorer la législation*; étant donné qu'environ trois quarts de la législation de l'UE est mise en œuvre au niveau local ou régional, il est logique que les élus locaux et régionaux aient leur mot à dire dans l'élaboration des nouvelles lois européennes. Dans ce contexte, le CdR contribue également au respect du principe de subsidiarité. Le deuxième objectif principal du CdR est indissociable de sa fonction consistant à «Mieux légiférer». Le CdR contribue à *renforcer la démocratie européenne*, à combler le fossé grandissant entre les citoyens et à consolider le processus d'intégration européenne en y associant le million de représentants et d'élus régionaux dans une Europe transparente et participative.

Le budget qui est alloué actuellement au CdR n'est pas à la hauteur de ce rôle important qu'il joue pour le fonctionnement démocratique de l'UE et dans son architecture politique. Bien au contraire, cela fait plusieurs années que le budget du CdR est sous pression. Cette situation a créé des déséquilibres structurels et réduit la marge de manœuvre disponible pour renforcer les travaux politiques de ses membres. En conséquence, les représentants élus des collectivités locales et régionales de l'UE ont moins de moyens à leur disposition, notamment par rapport au CESE.

Dès lors, une amélioration de la situation financière du CdR est indispensable si nous ne voulons pas compromettre sa capacité à assumer ses obligations constitutives vis-à-vis des institutions de l'UE. Le Comité et ses membres doivent être dotés de ressources budgétaires et humaines qui lui permettent de soutenir les institutions de l'UE conformément à sa mission, et disposer d'un budget égal à celui d'institutions similaires de l'UE. Le CdR a l'intention de présenter une proposition globale visant à résoudre ce problème à partir du budget 2023.

2. DEMANDES RELATIVES AU BUDGET 2023

Les estimations actuelles du projet de budget du CdR pour l'année 2023 ont été préparées pendant une période extrêmement volatile, due dans une large mesure à de la situation géopolitique, à des hausses sans précédent des prix de l'énergie et à l'inflation générale qui exerce une pression extrême sur de nombreuses opérations et postes de dépenses.

Les estimations contenues dans le projet de budget 2023 ont été élaborées dans l'hypothèse de niveaux d'inflation d'environ 2 % en 2022 et 2023 (pour plus de détails, voir la section 5 — Paramètres budgétaires, sur la base de la lettre de la Commission Ares (2021) 7431472 du 02/12/2021), qui sont très *éloignées de la réalité actuelle*. À moins que la situation ne se normalise rapidement en 2022, elle entraînera une érosion très importante du pouvoir d'achat du budget du CdR dès 2022, qui pourrait encore s'aggraver en 2023.

Par conséquent, il semble déjà impossible de mettre en œuvre l'ensemble des activités et des projets prévus en 2023 dans le cadre de la demande actuelle de budget, qui repose sur une estimation de l'inflation beaucoup plus faible que la réalité actuellement observée.

Les orientations budgétaires stratégiques du bureau du CdR présentées par le président du Comité sont les suivantes:

- i) fournir **aux membres du CdR le soutien qui leur est nécessaire pour effectuer leur travail politique** et mettre en œuvre les priorités politiques de son septième mandat (2020-2025).
- ii) développer le projet visant à «**exploiter le potentiel des collectivités locales et régionales pour renforcer l'UE**»,
- iii) permettre de poursuivre le **déploiement de la stratégie informatique numérique du CdR** et la **création d'un espace de travail numérique moderne pour l'après-COVID-19**,
- iv) permettre de **finaliser la reprise des bâtiments VMA et B100**, et de **mener une réflexion sur la nouvelle stratégie immobilière pour la période qui suivra la crise de la COVID-19**.

Le budget 2023 nécessite **un montant supplémentaire de 5,1 millions d'EUR (soit + 4,7 %)** rien que pour pouvoir honorer les **obligations statutaires et légales existantes**, telles que les indexations salariales statutaires, les avancements d'échelon et les revalorisations pour le personnel de l'institution en 2023. Cette somme couvre également l'indexation des coûts de location des bâtiments et celle des indemnités des membres et des frais d'interprétation. La ventilation détaillée des «augmentations découlant d'obligations statutaires, légales et contractuelles» figure à la section 4.2.

Conscient de la nécessité de limiter autant que possible les augmentations, le Comité a réalisé des **économies budgétaires significatives au fil des ans et continue sur cette voie en 2022**. Il a créé des synergies substantielles en engageant une **coopération interinstitutionnelle** sur le plan administratif. Le CdR est probablement l'une des institutions les plus avancées dans ce domaine. **Le Comité a également progressé en**

matière d'efficacité et de rationalisation des ressources, en regroupant les réunions, en recourant aux appels d'offres institutionnels et en tirant profit des investissements consentis dans des mesures d'économie d'énergie.

Les deux années de la COVID-19 (2020-2021) ont joué un rôle crucial dans **l'amélioration de l'infrastructure numérique** du CdR et, partant, dans la **modernisation des opérations du CdR**. Cela concerne les différents outils, services et solutions informatiques, les équipements de vidéoconférence, etc., mais aussi la manière dont le flux d'informations et la communication sont organisés (pour davantage d'explications, voir les sections 3.3 à 3.5).

En outre, **des économies ont été réalisées dans un certain nombre de lignes budgétaires du projet de budget pour 2023**. Ces économies s'élèvent à quelque 1,2 million d'EUR (pour une présentation plus détaillée, voir la section 4.3). S'y ajoute la décision de geler le financement de plusieurs lignes budgétaires à leur niveau de 2022, ce qui correspond à une diminution significative en termes réels, en raison des effets de l'inflation.

Parallèlement, **l'exécution budgétaire** annuelle du CdR n'a cessé de progresser au cours des années qui ont précédé la crise due à la Covid-19. En 2018, elle atteignait 99,3 %, ce qui constituait à l'époque le meilleur résultat de toutes les institutions de l'UE. **L'exécution budgétaire du Comité en 2019** s'avère encore meilleure: elle s'établit à **99,6 %**. Le taux d'exécution budgétaire a chuté en 2020 (à 92,7 %) en raison de la pandémie soudaine de COVID-19 et de ses effets significatifs sur les opérations et les finances du CdR. La situation s'est inversée en **2021**, année où CdR a de nouveau présenté un taux d'exécution budgétaire très élevé (**98,9 %**) *en dépit de la pandémie de COVID-19 toujours en cours et de ses effets sur les opérations*. Cela montre notamment que le CdR **utilise les ressources budgétaires disponibles de manière quasiment optimale** dans les périodes ordinaires de fonctionnement, et qu'il ne dispose *d'aucune réserve interne*.

En conséquence, et compte tenu des orientations pour la procédure budgétaire relative à l'année 2023, les instances dirigeantes du CdR ont adopté un projet de budget 2023 qui s'élève à quelque **113 788 741 EUR**, soit une augmentation de **5,0 %** ou **5,4 millions d'EUR** par rapport au budget 2022, et prévoit **496 postes** au tableau des effectifs, **aucun** nouveau poste n'étant demandé dans le projet de budget 2023. Il *exclut* les agents contractuels supplémentaires, d'un montant de 1,24 million d'EUR, et le projet visé au point ii) ci-dessus.

Si l'on *prend en compte* l'enveloppe additionnelle pour lesdits agents contractuels, le projet de budget global du CdR pour 2023 s'élève à **115 028 741 EUR**, soit une hausse de **6,1 %** ou **6,7 millions d'EUR**.

Les dépenses extraordinaires liées au projet consistant à **«exploiter le potentiel des collectivités régionales et locales pour renforcer l'UE»** s'inscrivent dans le cadre d'un débat administratif et politique distinct.

Ce concept doit être affiné de manière à pouvoir apporter la valeur ajoutée la plus importante possible aux autres institutions. Pour cette raison, il est prévu de le soumettre à la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen étant en copie, au moyen d'une **lettre rectificative plus tard dans l'année 2022**.

De plus amples explications sur le projet de budget 2023 figurent dans la section 4.4 ci-après.

Ces dernières années, le Comité a considérablement accru ses activités politiques, ce qui a eu une incidence directe sur son budget. Bien que toutes les dépenses du CdR relèvent officiellement de la rubrique 7 (Dépenses administratives), comme c'est le cas pour le budget du Parlement européen, une part non négligeable porte sur des dépenses non administratives. Les exemples les plus évidents sont les différentes dépenses du CdR directement liées aux membres et à leurs activités politiques. Comparé à l'augmentation substantielle des activités politiques du CdR ces dernières années, **le budget du Comité pour 2023 ne représente qu'environ 1 % des dépenses totales de la rubrique 7** (et 0,06 % du budget de l'Union européenne dans son ensemble).

SECTION VII — COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	12 019 729	11 032 024	11 500 134,77
4	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES	p.m.	p.m.	367,07
	Total	12 019 729	11 032 024	11 500 501,84

TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	12 019 729	11 032 024	10 512 660,16
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	0,—
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	786 432,37
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	p.m.	p.m.	201 042,24
	Titre 3 — Total	12 019 729	11 032 024	11 500 134,77

CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
3 0 0	Impôts et prélèvements				
3 0 0 0	Impôt sur rémunération	5 369 409	4 940 294	4 733 523,47	88,16 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	1 067 600	983 348	941 166,59	88,16 %
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>	6 437 009	5 923 642	5 674 690,06	88,16 %
3 0 1	Contribution au régime de pensions				
3 0 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	5 582 720	5 108 382	4 793 943,54	85,87 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	44 026,56	
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 0 1 — Sous-total</i>	5 582 720	5 108 382	4 837 970,10	86,66 %
	Chapitre 3 0 — Total	12 019 729	11 032 024	10 512 660,16	87,46 %

Article 3 0 0 — Impôts et prélèvements

Poste 3 0 0 0 — Impôt sur rémunération

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
5 369 409	4 940 294	4 733 523,47

Bases légales

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
1 067 600	983 348	941 166,59

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 *bis*.

Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions

Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
5 582 720	5 108 382	4 793 943,54

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	44 026,56

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 11, paragraphe 2, et les articles 17 et 48 de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 40, paragraphe 3, et son article 83, paragraphe 2.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment ses articles 41 et 43.

CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
3 1 0	<i>Vente de biens immeubles — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 1 1	<i>Vente d'autres biens</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 1 2	<i>Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 3 1 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant à l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 1 1 — Vente d'autres biens

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant à l'institution.

Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	<i>Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées</i>				
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	734 837,41	
	<i>Article 3 2 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	734 837,41	
3 2 1	<i>Remboursement des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 2 2	<i>Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	51 594,96	
	Chapitre 3 2 — Total	p.m.	p.m.	786 432,37	

Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	734 837,41

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 1 — Remboursement des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	51 594,96

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				
3 3 0	Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées	p.m.	p.m.	14 542,12	
3 3 1	Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 3	Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 8	Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées	p.m.	p.m.	186 500,12	
3 3 9	Autres recettes provenant de la gestion administrative	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 3 3 — Total	p.m.	p.m.	201 042,24	

Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	14 542,12

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 3 — Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Cet article comprend également le remboursement par les assurances des rémunérations des fonctionnaires dans le cadre d'accidents.

Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	186 500,12

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir d'autres contributions et remboursements liés à la gestion administrative de l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres recettes provenant de la gestion administrative.

TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES	p.m.	p.m.	0,—
4 1	INTÉRÊTS DE RETARD	p.m.	p.m.	367,07
	Titre 4 — Total	p.m.	p.m.	367,07

CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
4 0 0	<i>Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires</i>	p.m.	p.m.	0,—	
4 0 1	<i>Intérêts produits par des préfinancements</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 4 0 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des revenus des fonds placés ou prêtés, des intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution.

Article 4 0 1 — Intérêts produits par des préfinancements

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des intérêts produits par des préfinancements.

CHAPITRE 4 1 — INTÉRÊTS DE RETARD

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 1	INTÉRÊTS DE RETARD				
4 1 9	<i>Autres intérêts de retard</i>	p.m.	p.m.	367,07	
	Chapitre 4 1 — Total	p.m.	p.m.	367,07	

Commentaires

Article 4 1 9 — Autres intérêts de retard

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	367,07

Commentaires

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1	Personnes liées à l'institution	88 120 021	79 608 550	71 337 937,04
2	Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	29 179 987	28 768 308	34 258 894,35
10	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0,—
	Total	117 300 008	108 376 858	105 596 831,39

TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 0	Membres de l'institution	7	9 390 750	9 233 927	4 452 672,00
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	7	65 576 198	59 208 302	56 395 054,14
1 4	Autres personnels et prestations externes	7	11 444 815	9 529 639	8 788 457,17
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	7	1 708 258	1 636 682	1 701 753,73
	Titre 1 — Total		88 120 021	79 608 550	71 337 937,04

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 0	Membres de l'institution					
1 0 0	Traitements, indemnités et allocations					
1 0 0 0	Frais de bureau des membres	7.2	159 236	158 760	164 113,00	103,06 %
1 0 0 4	Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes	7.2	9 201 514	9 045 167	4 243 559,00	46,12 %
	<i>Article 1 0 0 — Sous-total</i>		9 360 750	9 203 927	4 407 672,00	47,09 %
1 0 5	Cours pour les membres de l'institution	7.2	30 000	30 000	45 000,00	150,00 %
	Chapitre 1 0 — Total		9 390 750	9 233 927	4 452 672,00	47,42 %

Article 1 0 0 — Traitements, indemnités et allocations

Poste 1 0 0 0 — Frais de bureau des membres

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
159 236	158 760	164 113,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de bureau des membres convoqués afin d'effectuer des tâches et d'assumer des responsabilités au sein du Comité européen des régions ou qui ont exercé la charge de rapporteur. Il est aussi destiné à couvrir les frais liés aux primes d'assurance contre les risques de maladie et d'accidents et à la délivrance des laissez-passer des membres.

Poste 1 0 0 4 — Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
9 201 514	9 045 167	4 243 559,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements aux membres du Comité européen des régions et à leurs suppléants effectués en application de l'actuelle réglementation concernant la compensation des frais de transport et les indemnités de voyage et de réunion.

Article 1 0 5 — Cours pour les membres de l'institution

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
30 000	30 000	45 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir une partie des frais d'inscription aux cours de langues, ou autres séminaires de perfectionnement professionnel, pour les membres titulaires et suppléants du Comité européen des régions, ainsi que l'acquisition de matériel d'auto-apprentissage des langues conformément au règlement (Comité européen des régions) n° 15/2020.

CHAPITRE 1 2 — FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires					
1 2 0	Rémunérations et autres droits					
1 2 0 0	Rémunérations et allocations	7.2	64 977 949	58 629 000	56 015 776,03	86,21 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	7.2	30 260	29 302	26 256,85	86,77 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions	7.2	206 541	200 000	142 327,98	68,91 %
	<i>Article 1 2 0 — Sous-total</i>		65 214 750	58 858 302	56 184 360,86	86,15 %
1 2 2	Indemnités après cessation anticipée de fonctions					
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	7.2	361 448	350 000	210 693,28	58,29 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 2 2 2	Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 2 2 — Sous-total</i>		361 448	350 000	210 693,28	58,29 %
1 2 9	<i>Crédit provisionnel</i>	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 1 2 — Total		65 576 198	59 208 302	56 395 054,14	86,00 %

Commentaires

Un abattement forfaitaire de 6,0 % a été appliqué aux crédits inscrits au présent chapitre.

Article 1 2 0 — Rémunérations et autres droits

Poste 1 2 0 0 — Rémunérations et allocations

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
64 977 949	58 629 000	56 015 776,03

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi compris dans le tableau des effectifs:

- les traitements, allocations familiales, indemnités de dépaysement et d'expatriation et allocations liées aux traitements,
- la contribution de l'institution au régime commun d'assurance maladie (couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle),
- les indemnités forfaitaires pour heures supplémentaires,
- d'autres allocations et indemnités diverses,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférée dans un pays autre que celui du lieu d'affectation,
- le risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine,
- l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution,
- la contribution éventuelle, en fonction des disponibilités budgétaires, aux dépenses d'infrastructure et d'ergonomie encourues par le personnel dans le cadre du travail à distance, conformément à la décision du Comité européen des régions sur le régime de travail.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 3 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 2 — Heures supplémentaires rémunérées

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
30 260	29 302	26 256,85

Commentaires

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues par les bases légales.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 4 — Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
206 541	200 000	142 327,98

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de l'entrée en fonctions, du départ ou de mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation/réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 2 2 — Indemnités après cessation anticipée de fonctions

Poste 1 2 2 0 — Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
361 448	350 000	210 693,28

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires:

- mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre des emplois dans l'institution,
- occupant un emploi des grades AD 16 et AD 15 qui ont fait l'objet d'un retrait d'emploi dans l'intérêt du service,
- mis en congé dans l'intérêt du service.

Il couvre également la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie, le régime de retraite (le cas échéant) et l'incidence des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités.

Poste 1 2 2 2 — Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités à verser en application du statut ou du règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 3518/85,
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie des personnes bénéficiaires des indemnités,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux diverses indemnités.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 72.

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 3518/85 du Conseil du 12 décembre 1985 instituant, à l'occasion de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, des mesures particulières concernant la cessation définitive de fonctions de fonctionnaires des Communautés européennes (JO L 335 du 13.12.1985, p. 56).

Article 1 2 9 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations à décider en cours d'exercice.

Il a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément aux dispositions du règlement financier.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 65 et 65 bis et son annexe XI.

CHAPITRE 1 4 — AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 4	Autres personnels et prestations externes					
1 4 0	Autres agents et personnes externes					
1 4 0 0	Autres agents	7.2	5 125 026	3 510 053	3 961 253,62	77,29 %
1 4 0 2	Prestations d'interprétation	7.2	4 167 080	3 989 882	3 047 253,68	73,13 %
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	7.2	1 012 085	971 852	718 013,00	70,94 %
1 4 0 5	Prestations d'appoint pour le service de comptabilité	7.2	p.m.	p.m.	0,—	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 4 0 8	Droits statutaires liés à la prise de fonctions, aux transferts, à la cessation de fonctions et à d'autres dépenses de services aux personnels au cours de leur carrière	7.2	45 700	p.m.	46 936,87	102,71 %
	<i>Article 1 4 0 — Sous-total</i>		10 349 891	8 471 787	7 773 457,17	75,11 %
1 4 2	Prestations externes					
1 4 2 0	Prestations d'appoint pour le service de traduction et pour les outils de traduction et d'externalisation	7.2	674 924	637 852	695 000,00	102,97 %
1 4 2 2	Expertises liées aux travaux consultatifs	7.2	420 000	420 000	320 000,00	76,19 %
	<i>Article 1 4 2 — Sous-total</i>		1 094 924	1 057 852	1 015 000,00	92,70 %
1 4 9	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 1 4 — Total		11 444 815	9 529 639	8 788 457,17	76,79 %

Article 1 4 0 — Autres agents et personnes externes

Poste 1 4 0 0 — Autres agents

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
5 125 026	3 510 053	3 961 253,62

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- la rémunération, y compris des heures supplémentaires, des autres agents, notamment contractuels, intérimaires et conseillers spéciaux (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale, les allocations familiales, les indemnités de dépaysement et de déplacement du lieu d'affectation vers le pays d'origine ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents ou à l'indemnité de résiliation de contrats,
- les honoraires du personnel médical et paramédical payé sous le régime des prestations de services et, dans des cas spéciaux, l'emploi de personnel intérimaire,
- la contribution éventuelle, en fonction des disponibilités budgétaires, aux dépenses d'infrastructure et d'ergonomie encourues par les autres agents dans le cadre du travail à distance, conformément à la décision du Comité européen des régions sur le régime de travail.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 13 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 4 0 2 — Prestations d'interprétation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
4 167 080	3 989 882	3 047 253,68

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux services d'interprétation.

Il couvre les coûts des services d'interprétation fournis par la DG Interprétation de la Commission, le Parlement européen et les prestataires externes.

Poste 1 4 0 4 — Stages, subventions et échanges de fonctionnaires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 012 085	971 852	718 013,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le paiement des bourses aux stagiaires, des frais de voyage pour les stagiaires et d'autres dépenses liées à la décision de l'institution relative aux règles régissant les programmes de stage (comme les risques d'accident et de maladie pendant leur séjour, les indemnités, etc.) et d'autres aspects du programme (comme les actions de formation spécifiques et les événements à l'intention exclusive des stagiaires),
- les frais relatifs à la mise à disposition de personnel entre le Comité européen des régions et le secteur public des États membres ou d'autres pays spécifiés dans la réglementation,
- la contribution, dans une mesure limitée, à la réalisation de projets de recherche dans les domaines d'activité du Comité européen des régions qui revêtent un intérêt particulier pour l'intégration européenne.

Poste 1 4 0 5 — Prestations d'appoint pour le service de comptabilité

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des services liés au développement, à la mise en œuvre, à l'assistance et au conseil en matière de systèmes informatiques de comptabilité et de finances.

Poste 1 4 0 8 — Droits statutaires liés à la prise de fonctions, aux transferts, à la cessation de fonctions et à d'autres dépenses de services aux personnels au cours de leur carrière

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
45 700	p.m.	46 936,87

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des services liés à l'établissement et à la liquidation des droits des fonctionnaires et des agents temporaires et autres agents du Comité. Ces services peuvent comprendre les services fournis par l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels de la Commission européenne (PMO), ce qui renforcera la coopération interinstitutionnelle et dégagera des gains d'échelle, permettant ainsi des économies budgétaires. Ces services peuvent comprendre:

- le transfert des droits à pension vers le pays d'origine ou à partir de ce dernier,
- le calcul des droits à pension,
- la détermination et le paiement des indemnités de réinstallation,
- la gestion des dossiers relatifs aux prestations de chômage et au paiement de ces dernières aux bénéficiaires.

Il est également destiné à couvrir les dépenses visant à fournir d'autres services horizontaux liés aux ressources humaines aux fonctionnaires, agents temporaires et autres agents du Comité européen des régions (et aux membres de leurs familles) tout au long de

leur carrière, comme l'ouverture au personnel du Comité européen des régions de l'accès aux activités organisées par le bureau d'accueil de la Commission européenne ou encore le traitement des dossiers d'appui administratif aux expatriés liés au protocole n° 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne.

Ce crédit couvre également les dépenses liées à l'externalisation, le cas échéant, du traitement d'autres procédures en matière de ressources humaines dénuées de caractère stratégique mais non d'incidences pécuniaires, telles que l'établissement des droits individuels conformément aux dispositions de l'annexe VII du statut.

Afin de générer à l'avenir d'autres économies d'échelle, ce type de services sera en règle générale fourni au moyen d'une coopération interinstitutionnelle renforcée.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 4 2 — Prestations externes

Poste 1 4 2 0 — Prestations d'appoint pour le service de traduction et pour les outils de traduction et d'externalisation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
674 924	637 852	695 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux travaux de traduction effectués par des prestataires externes: des traductions externes vers les vingt-quatre langues officielles de l'Union et vers des langues de pays tiers effectuées par des prestataires en application des contrats-cadres, hormis pour certaines langues de pays tiers pour lesquelles il n'existe pas de procédures similaires, ainsi qu'à tous les outils de traduction et d'externalisation.

Il couvre également les dépenses afférentes à tout travail confié au Centre de traduction des organes de l'Union européenne et à toutes les activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.

Poste 1 4 2 2 — Expertises liées aux travaux consultatifs

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
420 000	420 000	320 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements aux experts des rapporteurs et des orateurs qui, dans leurs domaines spécifiques, participent aux activités organisées ou coorganisées par le Comité européen des régions, en application de la réglementation régissant ces dépenses.

Article 1 4 9 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations à décider en cours d'exercice.

Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément aux dispositions du règlement financier.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 65 et 65 bis et son annexe XI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

CHAPITRE 1 6 — AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution					
1 6 1	Gestion du personnel					
1 6 1 0	Frais divers de recrutement	7.2	20 000	20 000	23 327,40	116,64 %
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel, recyclage et information du personnel	7.2	330 000	330 000	329 558,61	99,87 %
	<i>Article 1 6 1 — Sous-total</i>		350 000	350 000	352 886,01	100,82 %
1 6 2	Missions	7.2	370 833	369 657	194 856,00	52,55 %
1 6 3	Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution					
1 6 3 0	Service social	7.2	20 400	30 000	5 000,00	24,51 %
1 6 3 2	Politique sociale interne	7.2	31 000	31 000	17 918,23	57,80 %
1 6 3 3	Mobilité durable du personnel	7.2	61 500	61 500	25 500,00	41,46 %
1 6 3 4	Service médical	7.2	124 525	124 525	74 893,20	60,14 %
1 6 3 6	Restaurants et cantines	7.2	p.m.	p.m.	78 700,29	
1 6 3 8	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	7.2	750 000	670 000	952 000,00	126,93 %
	<i>Article 1 6 3 — Sous-total</i>		987 425	917 025	1 154 011,72	116,87 %
1 6 4	Contribution aux Écoles européennes agréées					
1 6 4 0	Contribution aux Écoles européennes de type II agréées	7.1	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 6 4 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 1 6 — Total		1 708 258	1 636 682	1 701 753,73	99,62 %

Article 1 6 1 — Gestion du personnel

Poste 1 6 1 0 — Frais divers de recrutement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
20 000	20 000	23 327,40

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir divers frais liés au recrutement, tels que:

- les dépenses liées à l'organisation de concours externes et internes, les procédures de sélection et de recrutement pour toutes les catégories de personnel (fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels, conseillers spéciaux, experts nationaux

détachés), et notamment les frais de voyage et de séjour des candidats convoqués à des tests écrits et oraux et à une visite médicale,

- les dépenses liées à l'assurance des candidats susmentionnés,
- les dépenses liées aux procédures de sélection à des postes de management, notamment les centres d'évaluation,
- la publication des avis de vacance ou de recrutement dans les médias adaptés.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53) et décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 6 1 2 — Perfectionnement professionnel, recyclage et information du personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
330 000	330 000	329 558,61

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'organisation du perfectionnement professionnel, y compris les cours de langues, organisé en interne, proposé sur une base interinstitutionnelle ou fourni par des acteurs externes, ainsi que le soutien logistique à celui-ci,
- l'organisation de séminaires à l'intention du personnel ou de l'encadrement,
- l'acquisition d'expertise externe dans le domaine de la gestion des ressources humaines,
- le développement et le déploiement d'outils de développement personnel, professionnel ou organisationnel pour les fonctionnaires, les agents temporaires et les autres agents du Comité européen des régions;
- les dépenses relatives à l'achat ou à la fabrication de matériel pédagogique,
- l'organisation de cours de formation destinés à sensibiliser aux questions relatives à l'égalité des chances (égalité entre les hommes et les femmes, handicap, diversité, etc.).

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 *bis*.

Article 1 6 2 — Missions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
370 833	369 657	194 856,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport et d'hébergement, le paiement des indemnités journalières de mission et les autres frais exposés par les membres du personnel lors de l'exécution d'une mission à court ou long terme, et prévus par le guide des missions du CdR.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 2 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 71 et les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.
Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 6 3 — Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution

Poste 1 6 3 0 — Service social

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
20 400	30 000	5 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- dans le cadre d'une politique interinstitutionnelle en leur faveur, une assistance aux personnes handicapées appartenant aux catégories suivantes:
 - les fonctionnaires et agents temporaires ou contractuels en activité,
 - les conjoints des fonctionnaires et des agents temporaires ou contractuels en activité,
 - les enfants à charge au sens du statut,
- le remboursement, dans les limites des possibilités budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, réputées nécessaires, résultant du handicap, dûment justifiées et non couvertes par le régime commun d'assurance maladie,
- les interventions à titre individuel pour les membres du personnel se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 76 (y compris les dispositions correspondantes des articles 30 et 98 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne).

Poste 1 6 3 2 — Politique sociale interne

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
31 000	31 000	17 918,23

Commentaires

Ce crédit est destiné à développer les actions sociales collectives en faveur de membres du personnel (et de leurs familles) et à encourager et à soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités (y compris les membres du personnel des contractants extérieurs employés régulièrement dans les locaux du Comité), telles que les subventions aux clubs et aux cercles sportifs et culturels.

Il couvre également l'octroi d'une subvention en faveur du comité du personnel, de menues dépenses pour des actions sociales en faveur du personnel et la quote-part du Comité européen des régions destinée à subvenir à la promotion des activités sociales, sportives, pédagogiques et culturelles du centre interinstitutionnel européen d'Overijse.

Ce crédit est également destiné à couvrir les actions du Comité européen des régions pour soutenir la responsabilité sociale des entreprises, le développement durable ou l'égalité des chances, et les aides en faveur des membres du personnel autres que celles à imputer sur les autres articles du présent chapitre.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 9, paragraphe 3, et ses articles 10 *ter* et 24 *ter*.

Poste 1 6 3 3 — Mobilité durable du personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
61 500	61 500	25 500,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux mesures relevant du plan de mobilité afin d'encourager l'utilisation par les membres du personnel de modes de transport durables aux fins de déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail (telles que les aides visant à promouvoir l'utilisation des transports en commun ou d'autres modes de transport durables, l'acquisition et l'entretien des vélos de service ou équivalents, l'organisation de manifestations de sensibilisation, etc.). Ces mesures peuvent comprendre des incitations financières aux membres du personnel qui s'engagent à utiliser des modes de transport durables (dans le cadre d'un système de remboursement, sous la forme d'accords de type «tiers payeur» avec des prestataires de transports publics ou autres, ou d'une indemnité de mobilité accordée aux membres du personnel qui renoncent à l'utilisation régulière du parking, ou de tout autre cadre jugé approprié).

Poste 1 6 3 4 — Service médical

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
124 525	124 525	74 893,20

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du service médical dans les six lieux de travail, y compris l'achat de matériel, de produits pharmaceutiques, les frais relatifs aux examens médicaux préventifs (y compris les dépenses liées aux frais de laboratoires extérieurs), les dépenses occasionnées par le fonctionnement de la commission d'invalidité ainsi que les dépenses relatives aux prestations externes des spécialistes médicaux jugées nécessaires par les médecins-conseils.

Il couvre également les dépenses pour l'achat de certains outils de travail jugés médicalement nécessaires ou d'autres dépenses effectuées dans le contexte de la politique préventive menée par l'institution en matière de santé, y compris l'organisation de campagnes de sensibilisation du personnel sur des thèmes socio-médicaux d'intérêt général et axées notamment sur la prévention des risques psychosociaux au travail, la prévention et le soutien en matière de burnout et l'optimisation des renseignements nutritionnels.

Ce crédit est également destiné à couvrir les dépenses liées à l'externalisation, le cas échéant et éventuellement au moyen d'une coopération interinstitutionnelle renforcée, de services médicaux qui ne pourraient pas être fournis de manière adéquate au sein de l'institution.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Poste 1 6 3 6 — Restaurants et cantines

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	78 700,29

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement des restaurants et des cafétérias.

Poste 1 6 3 8 — Centre de la petite enfance et crèches conventionnées

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
750 000	670 000	952 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du Comité européen des régions dans les dépenses relatives aux centres de la petite enfance et aux autres crèches et garderies gérées ou agréées par les institutions de l'Union européenne, ou toute autre dépense générée par l'organisation de structures d'accueil à l'enfance.

Article 1 6 4 — Contribution aux Écoles européennes agréées

Poste 1 6 4 0 — Contribution aux Écoles européennes de type II agréées

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la contribution du Comité européen des régions aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes ou le remboursement à la Commission de la contribution aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, qu'elle verse au nom et pour le compte du Comité européen des régions, sur la base de la convention de mandat et de services signée avec la Commission. Il couvre également le coût des enfants du personnel du Comité européen des régions inscrits dans une École européenne de type II.

TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 0	Immeubles et frais accessoires	7	17 383 143	17 634 830	21 002 828,12
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	7	7 223 304	6 792 265	7 249 564,24
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif	7	364 414	364 517	610 011,15
2 5	Réunions et conférences	7	626 132	613 623	312 110,65
2 6	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	7	3 582 994	3 363 073	5 084 380,19
	Titre 2 — Total		29 179 987	28 768 308	34 258 894,35

Commentaires

Pour l'exercice 2021, les crédits des services communs aux deux Comités, inscrits au titre 2, s'élevaient à 28 808 616 EUR pour le Comité économique et social européen et à 26 000 951 EUR pour le Comité européen des régions.

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 0	Immeubles et frais accessoires					
2 0 0	Immeubles et frais accessoires					
2 0 0 0	Loyers	7.2	767 894	1 869 143	1 904 481,00	248,01 %
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	7.2	10 628 619	9 760 223	9 311 270,12	87,61 %
2 0 0 3	Acquisition de biens immobiliers	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 5	Construction d'immeubles	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 7	Aménagement des locaux	7.2	768 852	706 315	4 622 052,22	601,16 %
2 0 0 8	Autres dépenses afférentes aux immeubles	7.2	292 315	273 784	387 915,66	132,70 %
2 0 0 9	Crédit provisionnel destiné aux investissements immobiliers de l'institution	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 2 0 0 — Sous-total</i>		12 457 680	12 609 465	16 225 719,00	130,25 %
2 0 2	Frais afférents aux immeubles					
2 0 2 2	Nettoyage et entretien	7.2	2 552 570	2 694 098	3 347 019,15	131,12 %
2 0 2 4	Consommations énergétiques	7.2	424 229	400 000	100 000,00	23,57 %
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	7.2	1 876 021	1 862 358	1 250 321,74	66,65 %
2 0 2 8	Assurances	7.2	72 643	68 909	79 768,23	109,81 %
	<i>Article 2 0 2 — Sous-total</i>		4 925 463	5 025 365	4 777 109,12	96,99 %
	Chapitre 2 0 — Total		17 383 143	17 634 830	21 002 828,12	120,82 %

Article 2 0 0 — Immeubles et frais accessoires

Poste 2 0 0 0 — Loyers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
767 894	1 869 143	1 904 481,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location des immeubles ainsi que les frais de location liés aux réunions ne se tenant pas dans les immeubles occupés de façon permanente.

Poste 2 0 0 1 — Redevances emphytéotiques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 628 619	9 760 223	9 311 270,12

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances emphytéotiques et autres dépenses analogues dues par l'institution en vertu de contrats de location-achat.

Poste 2 0 0 3 — Acquisition de biens immobiliers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'immeubles. Les subventions concernant les terrains et leur viabilisation seront traitées conformément au règlement financier.

Poste 2 0 0 5 — Construction d'immeubles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à accueillir l'inscription éventuelle d'un crédit destiné à la construction d'immeubles.

Poste 2 0 0 7 — Aménagement des locaux

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
768 852	706 315	4 622 052,22

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement, y compris des travaux de rénovation [par exemple afin de réduire la consommation énergétique dans le cadre du système de management environnemental et d'audit (EMAS)] et des travaux spécifiques tels que des travaux de câblage, pour la sécurité, pour le restaurant ainsi que les autres dépenses liées à de tels aménagements, notamment les frais d'architecte et d'ingénieur et toute étude technique ou autre qui s'avère nécessaire.

Poste 2 0 0 8 — Autres dépenses afférentes aux immeubles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
292 315	273 784	387 915,66

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière d'immeubles non spécialement prévues aux autres articles du présent chapitre, et notamment:

- les services de conseil en ingénierie et en architecture pour les projets d'aménagement de locaux et les frais juridiques liés à l'«option d'achat» sur des immeubles,
- les services de conseil EMAS,
- d'autres études pour les projets de construction.

Poste 2 0 0 9 — Crédit provisionnel destiné aux investissements immobiliers de l'institution

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des éventuels investissements immobiliers de l'institution.

Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément aux dispositions du règlement financier.

Article 2 0 2 — Frais afférents aux immeubles

Poste 2 0 2 2 — Nettoyage et entretien

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 552 570	2 694 098	3 347 019,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien des locaux, des ascenseurs, du chauffage, de la climatisation, des portes coupe-feu, ainsi que les travaux de dératisation, de remise en peinture, de réparations, d'entretien de l'esthétique des bâtiments et de leur environnement, y compris les frais d'études, d'analyses, de permis, de respect des normes EMAS et de contrôle.

Poste 2 0 2 4 — Consommations énergétiques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
424 229	400 000	100 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les frais de consommation d'eau, de gaz et d'électricité et d'autres énergies.

Poste 2 0 2 6 — Sécurité et surveillance des immeubles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 876 021	1 862 358	1 250 321,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir essentiellement les frais de personnel liés à la sécurité et à la surveillance des membres, du personnel et des bâtiments.

Poste 2 0 2 8 — Assurances

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
72 643	68 909	79 768,23

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements relatifs aux primes d'assurance du Comité européen des régions et, le cas échéant, aux franchises en cas d'accident (lorsque les frais encourus sont inférieurs à la franchise, ces coûts peuvent également être versés directement au requérant concerné).

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance					
2 1 0	Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications					
2 1 0 0	Achat, location, entretien et maintenance du matériel et des logiciels, et travaux y afférents	7.2	1 854 740	1 736 018	1 594 912,24	85,99 %
2 1 0 2	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	7.2	3 613 520	3 343 577	4 517 934,15	125,03 %
2 1 0 3	Télécommunications	7.2	238 355	233 072	185 656,75	77,89 %
	<i>Article 2 1 0 — Sous-total</i>		5 706 615	5 312 667	6 298 503,14	110,37 %
2 1 2	Mobilier	7.2	128 910	126 771	156 128,95	121,11 %
2 1 4	Matériel et installations techniques	7.2	1 321 628	1 286 474	742 654,56	56,19 %
2 1 6	Matériel de transport	7.2	66 151	66 353	52 277,59	79,03 %
	Chapitre 2 1 — Total		7 223 304	6 792 265	7 249 564,24	100,36 %

Article 2 1 0 — Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications

Poste 2 1 0 0 — Achat, location, entretien et maintenance du matériel et des logiciels, et travaux y afférents

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 854 740	1 736 018	1 594 912,24

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien, à la configuration et à la maintenance du matériel et des logiciels pour l'institution, ainsi qu'aux travaux y afférents.

Ce crédit est également destiné à couvrir les dépenses liées aux accords de niveau de service signés avec les institutions de l'Union (par exemple pour l'utilisation des systèmes d'information, notamment avec la Commission pour Sysper, EU Learn, ABAC, Sermed et d'autres applications connexes) ainsi que la refacturation d'autres services (notamment pour les achats informatiques).

Poste 2 1 0 2 — Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 613 520	3 343 577	4 517 934,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assistance de sociétés de services et de conseils en informatique pour l'exploitation du centre informatique et du réseau, la réalisation, le développement et la maintenance de systèmes d'information, l'assistance aux utilisateurs, y compris aux membres, la réalisation d'études, ainsi que la rédaction et la saisie de documentation technique.

Ce crédit est également destiné à couvrir les dépenses liées au développement et à la maintenance de systèmes d'information spécifiques au Comité européen des régions.

Poste 2 1 0 3 — Télécommunications

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
238 355	233 072	185 656,75

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les abonnements et les frais des communications par câbles ou par ondes radio (téléphonie fixe et mobile, télévision) ainsi que les dépenses relatives aux réseaux de transmission de données et aux services télématiques.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 10 000 EUR.

Article 2 1 2 — Mobilier

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
128 910	126 771	156 128,95

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de mobilier, et notamment l'achat de mobilier de bureau ergonomique, le remplacement de mobilier vétuste et hors d'usage.

Pour les œuvres d'art, il est destiné à couvrir tant les frais d'acquisition et les frais d'achat de matériel spécifique que les frais courants s'y rapportant, entre autres les frais d'encadrement, de restauration, de nettoyage, d'assurances ainsi que les frais de transport occasionnel.

Article 2 1 4 — Matériel et installations techniques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 321 628	1 286 474	742 654,56

Commentaires

Ce crédit est destiné à l'achat, à la location, à l'entretien et à la réparation du matériel et des installations techniques, notamment:

- de divers équipements et installations techniques, fixes et mobiles, concernant l'édition, l'archivage, la sécurité, la restauration, les immeubles, etc.,

- d'équipements notamment de l'atelier d'imprimerie, des archives, du service téléphonique, des cantines, des centrales d'achats, de la sécurité, du service technique conférences, du secteur audiovisuel, etc.,
- de l'entretien et de la réparation de matériel et des installations des salles de réunion en interne et de conférences.

Article 2 1 6 — Matériel de transport

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
66 151	66 353	52 277,59

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, l'entretien, l'exploitation, la réparation de matériel de transport (parc automobile et bicyclettes) et la location de voitures, de taxis, d'autocars et de camions, avec ou sans chauffeur, y compris les assurances correspondantes.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif					
2 3 0	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	7.2	111 131	118 922	45 168,51	40,64 %
2 3 1	Charges financières	7.2	1 500	1 500	1 500,00	100,00 %
2 3 2	Frais juridiques et dommages	7.2	30 000	30 000	345 497,00	1151,66 %
2 3 6	Affranchissement de correspondance et frais de port	7.2	55 500	58 344	38 286,00	68,98 %
2 3 8	Autres dépenses de fonctionnement administratif	7.2	140 883	140 883	140 942,21	100,04 %
2 3 9	Les activités EMAS, notamment la promotion, et le dispositif de compensation des émissions de carbone	7.2	25 400	14 868	38 617,43	152,04 %
	Chapitre 2 3 — Total		364 414	364 517	610 011,15	167,40 %

Article 2 3 0 — Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
111 131	118 922	45 168,51

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau et de produits pour les ateliers d'impression et de reproduction, ainsi que les frais de certaines impressions à l'extérieur.

Article 2 3 1 — Charges financières

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 500	1 500	1 500,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, agios, frais divers) et les autres frais financiers, y compris les frais annexes pour le financement des immeubles.

Article 2 3 2 — Frais juridiques et dommages

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
30 000	30 000	345 497,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- tous les frais dérivés de la participation du Comité européen des régions à des affaires devant les tribunaux de l'Union et les tribunaux nationaux, les engagements des services juridiques, l'achat d'ouvrages et de matériel juridiques, ainsi que d'autres frais de nature juridique, contentieuse ou précontentieuse,
- les dépenses concernant les dommages, les intérêts et les frais accessoires liés à des procédures judiciaires ou extrajudiciaires.

Article 2 3 6 — Affranchissement de correspondance et frais de port

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
55 500	58 344	38 286,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'affranchissement, de traitement et d'acheminement par les services postaux ou les sociétés de messagerie.

Article 2 3 8 — Autres dépenses de fonctionnement administratif

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
140 883	140 883	140 942,21

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les assurances non spécifiquement prévues à un autre poste,
- l'achat et l'entretien des tenues de service pour huissiers, chauffeurs et déménageurs, les services médicaux, services de sécurité et services techniques divers,
- tous les frais de déménagement et de manutention et ceux encourus par le recours à des sociétés de déménagement ou à des manutentionnaires intérimaires,
- diverses dépenses de fonctionnement, telles que les décorations et les donations.

Article 2 3 9 — Les activités EMAS, notamment la promotion, et le dispositif de compensation des émissions de carbone

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
25 400	14 868	38 617,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux activités EMAS destinées à améliorer la performance environnementale du Comité européen des régions, y compris la promotion de ces activités, ainsi que les dépenses relatives au dispositif de compensation des émissions de carbone du Comité européen des régions.

CHAPITRE 2 5 — RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 5	Réunions et conférences					
2 5 4	Réunions, conférences, congrès, séminaires et autres					
2 5 4 0	Frais des réunions organisées à Bruxelles	7.2	156 903	155 900	65 900,00	42,00 %
2 5 4 1	Tiers	7.2	328 017	327 150	124 100,00	37,83 %
2 5 4 6	Frais de représentation	7.2	141 212	130 573	122 110,65	86,47 %
	<i>Article 2 5 4 — Sous-total</i>		626 132	613 623	312 110,65	49,85 %
	Chapitre 2 5 — Total		626 132	613 623	312 110,65	49,85 %

Article 2 5 4 — Réunions, conférences, congrès, séminaires et autres

Poste 2 5 4 0 — Frais des réunions organisées à Bruxelles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
156 903	155 900	65 900,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'eau, de café et de thé servis aux interprètes et aux participants lors des réunions statutaires et d'autres activités thématiques organisées au siège du Comité européen des régions, ainsi que lors des sessions plénières organisées à Bruxelles. Ce crédit est également destiné à couvrir occasionnellement les frais de collation ou de repas de travail servis lors de réunions internes conformément aux conditions fixées par le secrétaire général. De plus, ce crédit prévoit un budget limité destiné au cabinet du président et aux secrétariats des groupes politiques pour l'achat de café, de thé et d'autres boissons offerts aux visiteurs extérieurs.

Poste 2 5 4 1 — Tiers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
328 017	327 150	124 100,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le règlement des indemnités de voyage et des indemnités forfaitaires de séjour des tiers qui participent aux activités du Comité européen des régions. À titre exceptionnel, il est également destiné à couvrir le règlement des indemnités de voyage et des indemnités forfaitaires de séjour des tiers membres de l'ARLEM et de la CORLEAP qui participent à des activités non organisées par le Comité, dans des cas dûment motivés et approuvés par le président.

Poste 2 5 4 6 — Frais de représentation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
141 212	130 573	122 110,65

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant à l'institution en matière de représentation. Il couvre également les dépenses de représentation exposées par certains fonctionnaires dans l'intérêt de l'institution.

CHAPITRE 2 6 — EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 6	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion					
2 6 0	Communication et publications					
2 6 0 0	Relations avec la presse et supports audiovisuels	7.2	874 339	794 854	1 694 854,00	193,84 %
2 6 0 1	Mécanisme de dialogue permanent	7.2	482 512	438 647	863 647,00	178,99 %
2 6 0 2	Contenus numériques et médias sociaux	7.2	991 056	900 960	1 210 435,51	122,14 %
2 6 0 4	Journal officiel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 2 6 0 — Sous-total</i>		2 347 907	2 134 461	3 768 936,51	160,52 %
2 6 2	Acquisition de documentation et archivage					
2 6 2 0	Expertises, études, travaux de suivi des politiques et d'établissement de rapport confiés à l'extérieur	7.2	479 176	475 500	441 765,00	92,19 %
2 6 2 2	Dépenses de documentation et de bibliothèque	7.2	218 987	217 373	305 807,28	139,65 %
2 6 2 4	Dépenses de fonds d'archives	7.2	140 690	140 690	221 009,00	157,09 %
	<i>Article 2 6 2 — Sous-total</i>		838 853	833 563	968 581,28	115,46 %
2 6 4	Activités de communication des groupes politiques du Comité européen des régions	7.2	396 234	395 049	346 862,40	87,54 %
	Chapitre 2 6 — Total		3 582 994	3 363 073	5 084 380,19	141,90 %

Article 2 6 0 — Communication et publications

Poste 2 6 0 0 — Relations avec la presse et supports audiovisuels

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
874 339	794 854	1 694 854,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais:

- d'hébergement à Bruxelles des journalistes des médias locaux et régionaux durant les réunions du Comité européen des régions et durant les manifestations qu'organise ce dernier,
- de communications et d'initiatives d'information du Comité européen des régions à l'intention du public en vue de promouvoir des manifestations ou des actions organisées par le Comité, y compris l'ensemble des équipements et des services audiovisuels liés à ces manifestations,

— pour des partenariats avec des médias, les supports de production et la veille médiatique.

Poste 2 6 0 1 — Mécanisme de dialogue permanent

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
482 512	438 647	863 647,00

Commentaires

Ancien poste budgétaire 2542

Ce changement de nomenclature répond aux nouvelles réalités de l'organisation d'événements après la pandémie de COVID-19 et au contexte de la conférence sur l'avenir de l'Europe. En particulier, il est demandé de mettre en place un mécanisme de dialogue permanent avec les citoyens de l'Union à tous les niveaux, y compris au niveau régional et local.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses, y compris les dépenses de représentation et dépenses de logistique, liées:

- à la collecte des résultats des dialogues locaux organisés par des responsables politiques régionaux et locaux dans le cadre du suivi de la conférence sur l'avenir de l'Europe, en assurant le lien entre l'échelon local et l'échelon régional, d'une part, et entre le forum au niveau de l'UE et les panels de citoyens, d'autre part,
- à l'échange de bonnes pratiques entre les élus locaux et régionaux en ce qui concerne les processus participatifs visant à associer les citoyens à la prise de décision. Il s'agit notamment de s'appuyer sur la nouvelle norme de qualité des dialogues avec les citoyens et des réunions publiques organisées au cours de la conférence sur l'avenir de l'Europe,
- à la poursuite du développement du «Programme des jeunes élus», ouvert à la participation de jeunes dirigeants de moins de 40 ans aux niveaux régional et local, en coopération avec les autres institutions de l'Union et avec la participation des familles politiques au niveau de l'Union,.
- au développement du réseau de conseillers régionaux et locaux de l'UE, mis en place pour associer les élus de niveau infranational aux travaux de la conférence sur l'avenir de l'Europe et à son suivi,
- à l'organisation par le Comité européen des régions de manifestations, à caractère général ou spécifique, qui visent à mettre en valeur ses travaux politiques et consultatifs; ces manifestations se déroulent soit à Bruxelles, soit sur des sites décentralisés, le plus souvent dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales, leurs associations et les autres institutions de l'Union,
- à la participation du Comité européen des régions à des congrès, à des conférences, à des colloques, à des séminaires, à des symposiums, etc. organisés par des tiers (autres institutions de l'Union, collectivités territoriales et leurs associations, etc.).

Poste 2 6 0 2 — Contenus numériques et médias sociaux

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
991 056	900 960	1 210 435,51

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de production de contenus destinés à l'internet et aux médias sociaux, ainsi que de contenus numériques et imprimés. De surcroît, il couvre les coûts liés à la mesure de l'incidence de ces actions de communication.

Ce crédit sert, entre autres, à poursuivre la numérisation des publications, à renforcer l'incidence des contenus fondés sur les médias sociaux et les instruments de veille sur la toile, à entretenir et à améliorer le site internet du Comité européen des régions, ainsi qu'à mener un certain nombre d'actions novatrices.

Poste 2 6 0 4 — Journal officiel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des publications au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Article 2 6 2 — Acquisition de documentation et archivage

Poste 2 6 2 0 — Expertises, études, travaux de suivi des politiques et d'établissement de rapport confiés à l'extérieur

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
479 176	475 500	441 765,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à la réalisation des expertises, études, travaux de suivi des politiques et d'établissement de rapport confiés à des prestataires externes, y compris des réseaux universitaires et des instituts de recherche.

Poste 2 6 2 2 — Dépenses de documentation et de bibliothèque

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
218 987	217 373	305 807,28

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'élargissement et le renouvellement du secteur des ouvrages de référence générale et la mise à jour du fonds de bibliothèque,
- les abonnements aux journaux, périodiques, agences d'information, à leurs publications et services en ligne, y compris les frais de copyright pour la reproduction et la diffusion par voie écrite et/ou électronique de ces abonnements,
- les abonnements ou les contrats de service pour la fourniture de sommaires et d'analyses du contenu des périodiques ou la saisie sur supports optiques des articles extraits de ces périodiques,
- les frais relatifs à l'utilisation des bases de données documentaires et statistiques externes, à l'exclusion du matériel informatique et des coûts de télécommunications,
- les coûts relatifs aux obligations assumées par le Comité européen des régions dans le cadre de la coopération internationale et interinstitutionnelle,
- l'achat ou la location de matériels spéciaux, y compris les matériels et systèmes électriques, électroniques et informatiques pour la bibliothèque (traditionnelle ou «hybride»), ainsi que de prestations externes pour l'acquisition, le développement, l'installation, l'exploitation et la maintenance de ces matériels et systèmes,
- les frais des prestations liées aux activités de la bibliothèque, notamment en rapport avec ses clients (enquête, analyse), le système de gestion qualité, etc.,
- les matériels et travaux de reliure et de conservation pour la bibliothèque, la documentation et la médiathèque,
- l'achat de dictionnaires, de lexiques et autres ouvrages de référence destinés à la direction de la traduction.

Poste 2 6 2 4 — Dépenses de fonds d'archives

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
140 690	140 690	221 009,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de prestations externes pour les opérations d'archivage, y compris les tris, classements et reclassements dans les dépôts, les coûts des prestations archivistiques, l'acquisition et l'exploitation de fonds d'archives sur des supports de substitution, ainsi que l'achat, la location et l'entretien de matériels spéciaux (électriques, électroniques, informatiques) et les frais de publication sur tout support (brochures, CD-ROM, etc.).

Article 2 6 4 — Activités de communication des groupes politiques du Comité européen des régions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
396 234	395 049	346 862,40

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant des activités politiques et d'information des membres du Comité européen des régions dans le cadre de leur mandat européen, qui visent à :

- promouvoir et renforcer le rôle des membres du Comité européen des régions au moyen des activités de leurs groupes politiques,
- informer les citoyens sur le rôle du Comité européen des régions en tant que représentant institutionnel des collectivités régionales et locales de l'Union européenne.

Bases légales

Règlement (Comité européen des régions) n° 29/2015 relatif au financement des activités politiques et d'information des membres du Comité européen des régions.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 0	Crédits provisionnels		p.m.	p.m.	0,—
10 1	Réserve pour imprévus	7.2	p.m.	p.m.	0,—
10 2	Réserve pour la reprise de bâtiments	7.2	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 10 — Total		p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit a un caractère purement prévisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers d'autres chapitres du budget conformément aux dispositions du règlement financier.

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 10 2 — RÉSERVE POUR LA REPRISE DE BÂTIMENTS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

S — PERSONNEL

S 1 — COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

Groupe de fonctions et grade	2023		2022	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
	Hors catégorie		1	
AD 16				
AD 15	7		7	
AD 14	26	5	26	5
AD 13	24		24	
AD 12	30	5	30	4
AD 11	29	3	29	4
AD 10	30	1	29	1
AD 9	35	7	31	7
AD 8	39	10	42	7
AD 7	31	6	32	8
AD 6	12	4	12	5
AD 5	1		2	
<i>AD Sous-total</i>	<i>264</i>	<i>41</i>	<i>264</i>	<i>41</i>
AST 11	5		5	
AST 10	5		5	
AST 9	17	1	17	1
AST 8	19		17	
AST 7	28	3	28	3
AST 6	30	2	23	1
AST 5	37	6	45	7
AST 4	19	3	20	3
AST 3	1	1	1	1
AST 2		1		1
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>	<i>161</i>	<i>17</i>	<i>161</i>	<i>17</i>
AST/SC 6	1		1	
AST/SC 5	3		3	
AST/SC 4	2		2	
AST/SC 3	1		1	
AST/SC 2	5		5	

AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>	<i>12</i>		<i>12</i>	
Total	437	59	437	59
Total général	496		496	